



2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
LE CCAS D'ARRAS	6
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LE BUDGET	
LES RESSOURCES HUMAINES	
OBSERVATION SOCIALE DE LA VILLE D'ARRAS	10
L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	
LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE	
LANCEMENT DE L'ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT	
PÔLE ACTION SOCIALE INSERTION	13
PRÉSENTATION DU SERVICE	
AIDES LÉGALES	
AIDES FACULTATIVES	
PÔLE MAINTIEN À DOMICILE	24
PORTAGE DE REPAS À DOMICILE	
SERVICE PRESTATAIRE	
SERVICE MANDATAIRE	
LES ACTIONS	
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	29
MISSIONS DU SERVICE	
COMPÉTENCES	
VALEURS	
ORGANISATION	
RÉSIDENCE AUTONOMIE : RÉSIDENCE SOLEIL	34
LA RÉSIDENCE AUTONOMIE	
LES ANIMATIONS	
SANTÉ & HANDICAP	39
LA SANTÉ	
LE HANDICAP	
PERSPECTIVES 2018	43
OBSERVATION DU TERRITOIRE	
LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT	



PRÉAMBULE



Nicole CANLERS
Vice-Présidente du CCAS

Sous l'impulsion de son Conseil d'Administration, Présidé par Frédéric Leturque et par Nicole Canlers, la Vice-Présidente, la solidarité et la proximité constituent les valeurs et les principes qui guident le travail des services du CCAS au quotidien. En 2017, son action a contribué à la mise en œuvre des politiques de solidarité pour agir au service des arrageois fragilisés mais aussi proposer des réponses adaptées aux besoins des seniors et innover dans les modes d'accompagnement et les pratiques professionnelles des équipes.

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et réglementaires importantes, le CCAS occupe une place significative dans la mise en œuvre du projet de développement solidaire de la ville d'Arras en particulier dans l'accompagnement des habitants les plus vulnérables. Au sein du département Cohésion et Solidarités, le CCAS est le bras armé de la politique d'action sociale et du bien vieillir de la ville. Son action s'inscrit en complémentarité de la direction

de la cohésion territoriale pour animer la politique de développement social de la ville et affirmer plus que jamais que la solidarité et le vivre ensemble font partie des valeurs de la ville dans une société où les ruptures sociales et territoriales constituent des facteurs d'exclusions avérés.

Plusieurs actions phares telles que la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental pour la Résidence Soleil, le lancement du renouvellement de l'Analyse des Besoins Sociaux et l'écriture d'un premier projet d'établissement illustrent cette dynamique. Véritable feuille de route pour les 5 années à venir, ce projet constituera une formidable occasion de mobiliser les équipes du CCAS, les services de la ville et les partenaires pour travailler ensemble et de manière complémentaire afin de faire évoluer l'offre de services aux besoins et aux attentes des arrageois.

J'adresse aux agents du CCAS mon soutien et ma reconnaissance pour leur investissement. Mes remerciements s'adressent également :

- Aux membres du Conseil d'Administration qui se consacrent pleinement à l'évolution de nos pratiques.
- Aux partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration.
- A la Ville d'ARRAS pour son soutien financier important.
- A la direction générale adjointe de la cohésion sociale qui nous accompagne dans le cadre du Projet de développement solidaire.
- Enfin, à toutes les directions des services de la ville pour leur collaboration.

Dans un contexte social difficile, il convient de continuer à soutenir et rendre moins pénible le quotidien des arrageois fragilisés et plus que jamais il convient d'œuvrer pour une cohésion sociale et territoriale juste.



LE CCAS D'ARRAS

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire ou en son absence par la Vice-Présidente.

Selon l'article L1213-5 du CASF, le CCAS exerce deux fonctions principales :

- « Il anime une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées »
- « il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale » dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Dans un contexte marqué par des évolutions démographiques, socio-économiques, sociales et réglementaires importants, le CCAS est l'outil principal de la politique sociale d'Arras.

Il est de ce fait, un acteur incontournable de l'action sociale de proximité.

Ses missions

Missions confiées par la loi :

- Instruction de certains dossiers (aide sociale légale)
- Accompagnement social des bénéficiaires du RSA appartenant à la sphère solidarité
- Réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Missions confiées par la municipalité dans le cadre des compétences données par la loi aux CCAS :

- Animation et développement de l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées...)
- Organisation et gestion des interventions, prestations et services que la ville ne peut gérer qu'à travers son CCAS (aides facultatives, gestion d'une résidence Autonomie, portage de repas, SSIAD, SAD).

Son conseil d'administration

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration, présidé par le Maire.

Il est constitué paritairement de :

- 6 élus désignés par le conseil municipal
- 6 personnes nommées par le Maire dont :
 - un représentant des associations familiales
 - un représentant des associations de personnes handicapées
 - un représentant des associations de retraités et personnes âgées
 - un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Frédéric LETURQUE** - Maire d'Arras, Président du CCAS - Conseiller régional
- **Nicole CANLERS** - Vice-présidente - Conseillère Municipale déléguée
- **Jean-Pierre FERRI** - Adjoint au Maire
- **Evelyne BEAUMONT** - Adjointe au Maire
- **Laure NICOLLE** - Conseillère Municipale déléguée
- **Sylvie NOCLERCQ** - Conseillère Municipale déléguée
- **Antoine DÉTOURNÉ** - Conseiller Municipal de l'Opposition

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE MAIRE

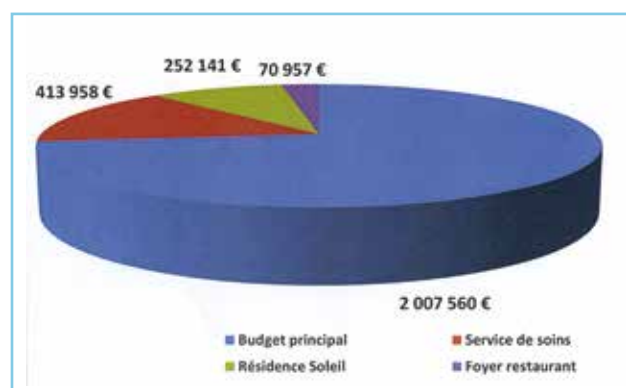
- **James HABOURDIN** - Représentant des Associations de retraités et personnes âgées
- **Vanessa JADOUX** - Représentante des Associations de personnes handicapées
- **Véronique BAJEUX** - Représentante des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- **Maryse HUBO** - Représentante des Associations familiales
- **François HOUSSET** - Participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social
- **Dominique DEMORY** - Participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social

LE BUDGET

Le CCAS d'Arras s'appuie sur un budget principal et de trois budgets annexes pour assurer son fonctionnement et mener à bien ses missions.

Budget global : 2 744 616 €

Les quatre budgets sont les suivants :



Budget 2017

			2016	2017
Budget principal	Investissement	Dépenses	72 550.33	50 959.08
		Recettes	295 909.79	23 719.01
	Fonctionnement	Dépenses	2 400 976.47	2 007 558.00
		Recettes	2 487 708.77	1 994 200.42
S.S.A.D	Investissement	Dépenses	7 716.00	594.00
		Recettes	858.00	*2 276.00
	Fonctionnement	Dépenses	352 217.91	413 958.58
		Recettes	351 397.83	359 288.00
Résidence Soleil	Investissement	Dépenses	0	0
		Recettes	5 710.93	3 118.14
	Fonctionnement	Dépenses	204 382.39	252 141.80
		Recettes	225 670.30	238 881.37
Foyer Restaurant	Investissement	Dépenses	0	0
		Recettes	4 378.69	4 169.12
	Fonctionnement	Dépenses	67 445.45	70 956.68
		Recettes	67 445.45	70 956.68

LES RESSOURCES HUMAINES

Le CCAS d'Arras s'inscrit dans l'organisation de la ville. Il fait partie du département Cohésion et Solidarités.

Pour réaliser ses missions, le CCAS s'appuie sur un effectif de 59 agents (47,9 ETP) + 35 agents du service mandataire.

Certaines missions sont mutualisées avec celles de la ville. La mutualisation permet de regrouper les moyens humains et matériels de la Ville et du CCAS, et d'obtenir une meilleure efficacité des services et des économies. La convention de mutualisation intervient dans les domaines d'intervention suivants :

- Direction générale
- Direction des services financiers
- Direction des ressources humaines
- Direction des marchés publics
- Direction des services informatique
- Direction de la Communication.



OBSERVATION SOCIALE DE LA VILLE D'ARRAS

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

« Les CCAS procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés ».

L'Etat, par décret du 15 septembre 2015, a décidé d'abroger l'obligation de réalisation annuelle de l'ABS par les C.C.A.S.

Néanmoins, la ville d'ARRAS et son C.C.A.S. ont fait le choix de renouveler cette démarche de l'Analyse des Besoins Sociaux. Cet outil indispensable a permis de construire le projet de Développement Solidaire de la ville d'ARRAS et de définir de nouveaux indicateurs pour guider, évaluer, et identifier les nouveaux enjeux et objectifs dans la mise en œuvre des politiques sociales.

Les Centres Communaux d'Action Sociale jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques sociales au niveau local. Les CCAS s'adaptent donc rapidement à l'évolution des besoins sociaux. Pour cela, il importe d'établir en continu un état des lieux détaillé de la situation économique et sociale et d'alimenter une veille sociale permanente et en même temps, animer la connaissance locale des besoins.

En 2011, la ville et le CCAS ont mené la première Analyse des Besoins Sociaux pour la ville d'Arras. Cette étude basée sur un portrait social de la ville, avait permis de révéler les forces et les fragilités de chacun des trois quartiers de la ville avec des inégalités en termes de niveaux de vie, d'accès aux droits, de formation et d'insertion professionnelle des habitants.

Véritable outil au service des politiques de solidarités qui sont mises en œuvre par les acteurs du territoire, l'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux constitue une opportunité pour questionner, évaluer et adapter ces politiques ensemble au regard des évolutions constatées depuis 2011.

Pour ces raisons, le CCAS et la ville d'Arras ont souhaité renouveler l'analyse des Besoins Sociaux en 2018 pour adapter aux mieux les réponses aux besoins des habitants et appréhender les nouveaux enjeux socio-économiques de la ville.



Les objectifs

- Dresser un portrait thématique et territorialisé pour appréhender les réalités sociales du territoire
- Elaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation du Programme de Développement Solidaire
- Evaluer l'impact des réponses apportées aux besoins des habitants
- Approfondir les thématiques prioritaires
- Proposer un observatoire social pour anticiper les besoins à venir et adapter les réponses.

Le premier comité de pilotage a été l'occasion de présenter les grands enjeux de l'ABS, et de valider la méthodologie et le calendrier envisagés.

Une dizaine de rencontres avec des élus, des agents ou encore des partenaires de la commune ont été organisées. Plusieurs organismes sont, en effet, mobilisés afin de travailler avec des sources de données les plus actualisées et pertinentes possibles.

Le comité consultatif s'est également réuni, pour la première fois. 18 représentants de la société civile se sont mobilisés. Ce temps de travail a permis de recueillir des premiers éléments sur les besoins des arrageois, sur leur manière de vivre la ville ou encore sur les différents publics et territoires qui font la diversité d'Arras.

Quelques chiffres clés

40 721

Le nombre d'habitants à Arras en 2015, contre 42 049 en 2009

Une baisse de la population arrageoise avec un solde migratoire négatif, témoignant notamment d'un phénomène de périurbanisation au niveau de la 1^{ère} couronne.

48%

La part des ménages arrageois composés d'une seule personne, contre 30% dans le département.

23%

La part des familles arrageoises monoparentales, contre 28% à Boulogne-sur-mer, 22% dans les villes de Douai et Cambrai et 17% dans la 1^{ère} couronne et la CUA.

65%

65% des arrageois étaient locataires en 2014, contre 61% des habitants de Douai et 56% des habitants de Cambrai.

10,2%

La part des logements de la commune étant vacants en 2014, contre 7% au niveau national.



PÔLE ACTION SOCIALE INSERTION

- Développer l'action sociale municipale, en apportant une réponse adaptée aux besoins de la population en difficulté et favoriser son insertion.
- Mettre en œuvre l'ensemble de l'activité relative à l'aide sociale.
- Participer au développement d'actions d'insertion en relation avec les acteurs institutionnels et associatifs.



**Maison de service et de proximité
Marie-Thérèse Lenoir**



**Maison de service et de proximité
Jean Jaurès**



Centre social Léon Blum

PRÉSENTATION DU SERVICE

En cohérence avec les valeurs de solidarité, le CCAS contribue à la lutte contre les exclusions et au maintien de la cohésion sociale.

Le service action sociale et insertion accueille et soutient les personnes rencontrant des difficultés sociales. Il est composé de :

- 4 agents d'accueil dont un contrat d'apprentissage
- 10 travailleurs sociaux

Les lieux d'accueil sont répartis sur 4 lieux diffus au sein de la ville pour assurer la proximité du service public aux usagers :

- CCAS, rue des 3 visages
- Centre social Léon Blum
- MSP Jean Jaurès
- MSP Marie-Thérèse Lenoir

Le public est rencontré avec ou sans rendez-vous, suite à une interpellation, dans le cadre d'un suivi, orienté par des partenaires (missions locales, associations, bailleurs...).

En 2017, **14 553** visites ont été enregistrées dans nos services.

Le CCAS accueille tout au long de l'année des étudiants dans le cadre d'une formation diplômante. En 2017, 9 stagiaires ont été accueillis dans le service. Chaque stagiaire accueilli est mis en relation avec un tuteur. Un bilan de fin de stage est systématiquement proposé. Des évaluations intermédiaires sont également effectuées.

Principe des aides légales

Le CCAS participe à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale. Par voie de convention avec les autorités compétentes (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie). Il assure uniquement l'instruction administrative : un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide au remplissage des dossiers et de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.

Principe des aides facultatives

En vertu de l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations.

C'est ainsi que le CCAS d'Arras a mis en place un dispositif d'aides sociales facultatives qui recouvre l'ensemble des prestations directes en espèces et en nature pouvant être accordées aux arrageois en difficulté inscrits dans une démarche d'insertion sociale.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Le développement des projets d'insertion professionnelle et/ou sociale constitue un des leviers du CCAS.

Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA font partie des missions du CCAS. L'instruction des demandes, (réalisée par les agents d'accueil), l'établissement d'un contrat d'engagement réciproque et le suivi de sa mise en œuvre font partie de ces missions assurées conjointement avec le Conseil Départemental et le CCAS.

Le cadre législatif

Le RSA est défini par la loi du 1er décembre 2008 portant sur la généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion.

Le RSA « *garantit à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail s'accroissent. Le bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi* ».

« *Il a pour objectif d'assurer des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté de certains travailleurs* ».

Les orientations

Le conseil Départemental oriente les bénéficiaires à l'aide de deux instances auxquelles le CCAS participe :

Les équipes pluridisciplinaires mensuelles : émettent un avis sur les propositions de réorientation ou de suspension du RSA.

Les équipes d'orientation mensuelles : préconisent l'orientation des bénéficiaires du RSA vers la sphère solidarité ou la sphère professionnelle.

Activité du service

En 2017,

- 3 745 bénéficiaires du RSA
- 5 288 à l'échelle de la CUA
- 1 643 bénéficiaires ont été accompagnés par un travailleur social du CCAS en 2017

Depuis 2009, dix travailleurs sociaux ont été nommés référents solidarité dans le cadre du RSA. D'autres partenaires assurent également les accompagnements (mission locale, pôle emploi, areas...).

Le CCAS accompagne les bénéficiaires RSA appartenant à la sphère solidarité, c'est-à-dire les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il existe deux types d'accompagnement des bénéficiaires :

- Les accompagnements personnalisés
- Les accompagnements personnalisés renforcés

En 2017, nous avons réalisé :

- 754 accompagnements personnalisés (AP) pour des publics rencontrant des problématiques particulières qui nécessitent la mise en œuvre de mesures spécifiques (ex : un accompagnement des services de la PMI pour les personnes en congés maternité, un accompagnement par les services de l'État pour les personnes rencontrant des problèmes d'addiction, des démarches administratives pour faire valoir des droits...).

- 889 accompagnements personnalisés renforcés (APR) pour des publics proche de l'emploi permettant d'envisager au plus tôt une réorientation vers la sphère emploi (ex : nouveaux entrants de moins de 30 ans, personnes diplômées de l'enseignement supérieur, toute personne ayant un projet de retour à l'emploi).

Les sorties et suite de parcours

Les sorties positives concernent les bénéficiaires du RSA passant de la sphère solidarité à la sphère professionnelle (emploi de plus de 6 mois, contrats aidés...)

363 personnes ont quitté le dispositif au cours de l'année 2017. Les motifs de sorties sont les suivants :

	Type de sortie	Nombre
VERS L'EMPLOI	CDI	16
	CDD de + de 6 mois	11
	Intérim de + de 6 mois	3
	Création d'entreprise : Auto-entrepreneur	1
	CDD ou Intérim de – de 6 mois	8
	Contrat aidé marchand ou non marchand : CUI, Emploi d'Avenir ...	17
	Entrée en formation qualifiante	7
SUITES DE PARCOURS	Réorientation vers la sphère professionnelle	61
	Réorientations autres partenaires	239

Demande de suspension

Un bénéficiaire ne respectant pas le contrat d'engagement réciproque peut être suspendu partiellement du RSA. Ainsi, 76 demandes de suspension ont été actées en 2017.

Bénéficiaires RSA suivis par le CCAS par tranches d'âge	
Moins de 20 ans	1,3
20-29 ans	22,9
30-39 ans	36,6
40-49 ans	28,9
50-59 ans	10,1
Plus de 60 ans	0,2

FOND SOLIDARITÉ ENERGIE(FSE)

L'aide aux impayés d'énergie et d'eau :

La loi du 13 août 2004 a confié au Fond Solidarité Logement (FSL) d'accorder des aides financières aux ménages qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie et d'eau.

La demande du ménage est recueillie par le CCAS qui en fait une évaluation administrative. La demande est ensuite adressée au FSL qui instruit le dossier.

Si la demande est recevable, le FSL procède au paiement du distributeur et informe, en parallèle, le demandeur et le service social de la décision prise.

Nombre de dossier FSE réalisés en 2014 par le CCAS

2015	192
2016	184
2017	149

LA DOMICILIATION

Les bénéficiaires du droit à la domiciliation sont des personnes sans domicile stable. La domiciliation permet l'accès aux droits et à l'inclusion sociale.

Un entretien est effectué par le service lors de la première demande. Celui-ci permet de connaître la situation des personnes et une éventuelle orientation vers d'autres organismes pour des ouvertures de droits.

Une attestation est délivrée pour une période de 12 mois renouvelable.

Le service établit également les renouvellements de domiciliation, réceptionne et met le courrier à disposition des domiciliés. Le renouvellement n'est pas automatique, il doit être sollicité par l'intéressé.

Le courrier est conservé 3 mois, au-delà, la personne est radiée pour non présentation dans les services.

Nombre de domiciliation	
2014	68 premières demandes 32 renouvellements 72 sorties (dont 17 pour adresse)
2015	87 premières demandes 13 renouvellements 86 sorties (dont 16 pour adresse)
2016	97 premières demandes 32 renouvellements 83 sorties (dont 17 pour adresse)
2017	160 premières demandes 45 renouvellements 107 sorties (dont 23 pour adresse)

CARTE DE RÉSIDENT

La carte de résident de longue durée permet de demeurer régulièrement pendant 10 ans en France. La préfecture demande une enquête sociale et notre avis sur l'intégration de ces personnes. L'enquête porte sur la justification d'une situation sociale, la participation à la vie locale, un comportement civique au sein de la société française, le respect des valeurs de la République et l'expression française.

35 enquêtes ont été réalisées en 2017, contre 36 en 2016.

REGROUPEMENTS FAMILIAUX

L'Ofii (Office français de l'Immigration et de l'Intégration) confie, dans un premier temps, l'instruction du dossier à la commune du domicile de l'étranger où il envisage de s'établir. Les travailleurs sociaux vérifient si les conditions de ressources et de logement sont remplies.

Un avis doit être donné sur l'ensemble de ces conditions, dans les 2 mois suivant la réception du dossier ou la saisie du préfet. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Pour 2017, les nationalités sont les suivantes: Algériennes (4), Tunisienne (1), Libye (1), Turque (1), Sénégalaise (1), Erythréenne (1).

LES AIDES FINANCIÈRES

Le CCAS mène une politique d'aide alimentaire en lien avec les associations de distribution pour garantir l'accès aux droits fondamentaux de toute personne en situation de précarité.

Le CCAS délivre des aides financières en faveur des familles en situation de précarité. Elles apportent une aide rapide et directe afin d'améliorer ponctuellement la situation de l'utilisateur selon un barème de ressources.

Elles visent à permettre aux familles de faire face à une baisse de ressources, à un accident de la vie, une dette ou une charge exceptionnelle et répondent provisoirement aux besoins élémentaires.

NATURE DU SECOURS	Nombre de foyers bénéficiaires /Secteur			Montant Versé par secteur en Euros			Total
	Ouest	Sud	Centre	Ouest	Sud	centre	
Aides financières	132	66	124	15 240	6 600	12 964	34 804
Secours Classe de neige	5	8	19	791,91	1 620,66	3 222,91	5 635,48
Secours Linguistiques	7	9	1	663	689	156	1 508
TOTAL	144	83	144	16 694,91	8 909,66	16 342,91	41 947,48

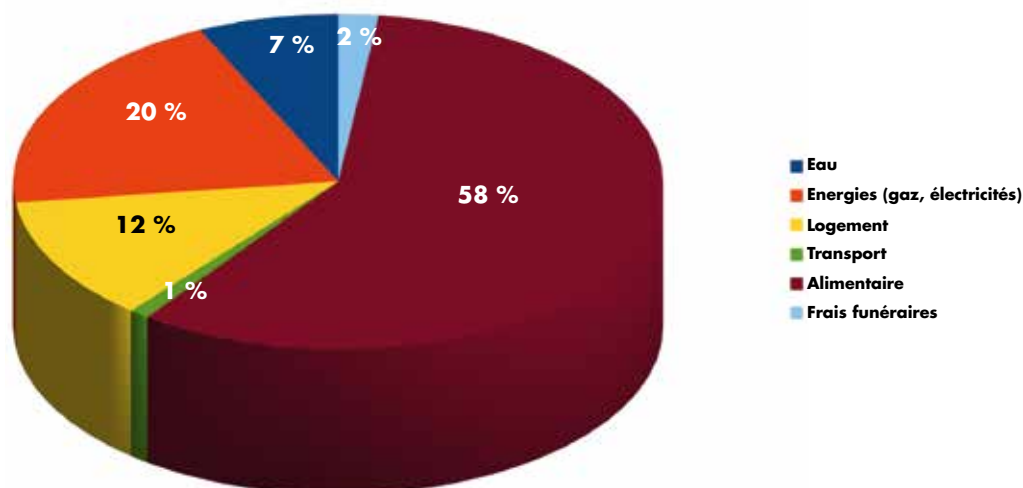
Les aides financières sont également élargies sous forme de tickets services pour les aides à l'énergie (EDF, GDF), l'eau (VEOLIA) ainsi que pour l'aide au permis de conduire.

Aides en tickets services accordées en 2017

	2014	2015	2016	2017
Centre	6 070€	7 580	7 600	8 950
Ouest	10 280€	10 910	10 590	7 910
Sud	4 600€	1 800	3 290	3 760
Total	20 950€	20290€	21 480€	20 620 €

Cela représente :

- 88 ménages du centre-ville
- 41 ménages des quartiers sud
- 89 ménages des quartiers ouest



Motifs des demandes d'aides financières (espèces et TS) 2017

CARTES DE BUS ELAN

Sous forme de coupon trimestriel pour voyager sur l'ensemble du réseau de la Communauté urbaine d'Arras. Réservé aux habitants d'Arras inscrits au pôle emploi et dont les ressources du foyer ne dépassent pas 80% du SMIC brut.

Nombre de bénéficiaires carte de bus Elan	2014	2015	2016	2017
Centre	521	537	496	384
Sud	318	335	289	240
Ouest	813	767	702	575
Total	1 652	1 639	1 487	1 199

BONS DE LAIT

En fonction de leurs ressources, les familles peuvent recevoir, sous forme de tickets services, des bons de lait maternisés et pasteurisés de la naissance jusqu'à deux ans.

Montant des dépenses:

2014 : 9 089 € ; **2015** : 5 480 € ; **2016** : 4 970 € ; **2017** : 5 495 €

BOURSE AU PERMIS

L'absence de permis de conduire est souvent un frein dans les recherches d'emploi, les activités professionnelles, la vie personnelle. Son obtention est rendue difficile en raison de son coût, qui s'élève en moyenne à 1 200 euros.

Grâce à la «bourse au permis de conduire», le CCAS propose d'accompagner les 25-30 ans dans le financement de leur permis de conduire. Ainsi en 2017, 5 permis ont été validés par la commission.

LOGEMENTS D'URGENCE

En 2017, 2 familles ont séjourné dans les logements ALT du CCAS comme en 2016. Les demandes d'admission émanent du SIAO.

	2014	2015	2016	2017
Nombre de familles accueillies	3	3	2	2
Nombre de départ	3	1	0	1
Durée moyenne de séjour	7 mois	4 mois	12 mois	12 mois

Caractéristiques des familles accueillies

- 2 familles monoparentales
Soit 2 adultes et 4 enfants.

Ces familles sont toutes bénéficiaires des minima sociaux. Les motifs d'arrivée en ALT sont diversifiés: séparation de couple, expulsion du logement.

Nous pouvons remarquer une difficulté de relogement des personnes accueillies en ALT. De ce fait, il y a moins de départs et moins d'admissions.

EXPULSIONS LOCATIVES

Lorsqu'une procédure d'expulsion est entamée par un bailleur à l'encontre d'un locataire, la préfecture informe les services sociaux de la ville d'Arras afin de réaliser une enquête sociale.

Cette enquête a pour but de renseigner la préfecture sur les démarches entreprises par les locataires pour résoudre leur situation.

En 2017, 12 enquêtes sociales ont été réalisées par les travailleurs sociaux du CCAS, contre 37 en 2016.

Les enquêtes sur les expulsions, réalisées pour la préfecture, s'inscrivent dans le processus de prévention des expulsions.

Les travailleurs sociaux participent aux commissions de prévention des impayés de loyer.

Ils participent à chacune des commissions organisées par secteur.

Elles ont lieu une fois tous les 2 mois environ. Actuellement, 2 secteurs ne sont pas soumis à ces commissions (Méaulens et Sud).

Les commissions « impayés de loyer » ont pour objectifs:

- Prévenir l'endettement
- Prévenir l'expulsion
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les autres partenaires

LES ASTREINTES SOCIALES

Les astreintes sociales ont été mises en place en février 2014. L'astreinte est la période pendant laquelle l'agent doit être en mesure de répondre à une demande concernant une problématique sociale (logement indécent, hospitalisation d'office, victimes d'un sinistre...). L'agent d'astreinte est en mesure de rassurer, protéger la personne et l'orienter vers les bons dispositifs.

Un premier contact téléphonique est pris avec la victime. Puis un travailleur social suit le ménage pendant quelques jours pour l'aider dans diverses démarches. Des visites à domicile ou des entretiens au CCAS sont mis en place pour faciliter ce travail.

L'astreinte sociale a été saisie 34 fois en 2017.

VOYAGE À SAMER

Le CCAS, en partenariat avec les LION'S, a permis à 10 enfants de partir en vacances à la mer pendant une semaine. Le séjour est totalement pris en charge par les LION'S. Cette action cible les enfants issus de familles modestes qui ne partent jamais en vacances. L'objectif est de leur apporter un dépaysement, de multiples activités sportives, récréatives et culturelles. Une équipe d'animation est chargée d'encadrer les enfants.



COUPON SPORT

La pratique du sport est un facteur d'épanouissement personnel mais aussi de prise de conscience du collectif, de la solidarité et du rapport aux autres. Le sport devient alors un levier important d'intégration sociale, propice aux liens sociaux et à l'ouverture d'esprit. Cependant, entre le coût de la licence, l'achat du matériel et le tarif des leçons... le prix des activités sportives des enfants peut très vite grimper, surtout pour les familles nombreuses.

Le CCAS d'Arras encourage la pratique d'activités sportives grâce au « Ticket sport ». Il permet de financer, en partie, les équipements sportifs des enfants arrageois âgés de 6 à 18 ans inscrits dans un club de sport. Ces tickets sont valables dans des enseignes de sport du territoire.

Le montant est de 50 € par an et par enfant.

Objectifs

- Encourager la pratique sportive
- Réduire les inégalités pour les habitants qui n'ont pas accès aux pratiques sportives
- Favoriser l'intégration sociale par le sport
- Développer la mixité autour de la pratique sportive

109 coupons délivrés en 2017.



Remise officielle des premiers coupons « sport »



PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

- Prévenir et lutter contre l'isolement
- Accompagner les personnes dépendantes
- Favoriser la mise en place de solutions répondant aux souhaits des seniors de vieillir chez eux
- Améliorer la prise en charge des personnes âgées
- Renforcer les liens entre les personnes notamment par l'animation intergénérationnelle

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Le service de repas à domicile est composé d'une équipe de cinq agents.

Les repas sont livrés au domicile des personnes arrageoises de plus de 60 ans quotidiennement.

Les repas sont transportés en véhicules réfrigérés et servis au domicile des usagers. Ils se présentent sous forme de barquettes identifiées (contenu/date de fabrication/date de consommation). Les livraisons sont assurées les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Les jours de livraisons prennent en compte les week-ends et jours fériés.

Accès au service : le demandeur, ou son entourage, prend contact avec le CCAS. Le responsable du service prend contact et rencontre le demandeur à son domicile afin :

- d'évaluer précisément le besoin
- de remettre le contrat et de s'entendre sur la période d'essai

Les équipes de portage de repas à domicile sont formées pour assurer une veille auprès des usagers et faire remonter au service tout problème qu'ils peuvent déceler lors de leur passage. L'équipe administrative prend le relai et assure toutes les dispositions nécessaires.

Régulièrement, des formations sont dispensées pour sensibiliser les agents sur le comportement des personnes âgées par rapport à :

- l'hygiène (réfrigérateur)
- la sécurité
- la fragilité
- la bientraitance

En 2015, le constat d'une diminution du nombre de repas livrés nous a conduit à engager une réflexion autour de la tarification et des menus proposés.

Les enjeux de cette réflexion étaient de permettre aux personnes âgées d'avoir recours au service de portage de repas quelles que soient leurs ressources et d'apporter une réponse adaptée aux besoins en proposant un choix entre 3 menus (deux menus à 5 composantes et un menu à 3 composantes et des menus spécifiques uniques (sans sel ajouté, sans sucre ajouté, sans sel et sans sucre ajoutés, pauvre en graisse, moulinés).

Depuis le **1^{er} janvier 2016**, mise en place d'une tarification selon les ressources afin de permettre aux personnes dont les ressources sont plus faibles de pouvoir bénéficier du portage de repas à domicile de manière régulière, plusieurs fois par semaine.

Nombre de repas livrés en 2017

2015	2016	2017
40 363	44 181	50 857

50 857 repas livrés en 2017 dont 13 387 repas à 3 composantes

Soit une augmentation du nombre de repas livrés de 15%

Nombre de bénéficiaires

2015	2016	2017
239	282	318

En 2017, une augmentation de 13% d'usagers du service

SERVICE PRESTATAIRE

Le service assure un suivi régulier à domicile afin d'évaluer, d'ajuster et réorganiser si besoin le plan d'aide des bénéficiaires.

Il se rend à domicile pour étudier la faisabilité et constituer un dossier de demande de prise en charge soit par les caisses de retraite, soit par le Conseil Départemental ou soit à titre payant.

Sa vocation est d'accompagner :

Des personnes âgées de plus de 60 ans,

Des adultes porteurs d'un handicap,

Des personnes de moins de 60 ans, pour raisons de santé.

Le service a pour mission de gérer une équipe de 10 aide-ménagères (plannings, congés, formations, remplacements, réunions d'équipe trimestrielles ...).

Fonctionnement

- 8 aide-ménagères et 1 contrat estival interviennent à domicile pour :

- Soutenir les bénéficiaires pour les tâches ménagères courantes,

- L'entretien du linge,

- Aider à la toilette sommaire (pieds, dos, cheveux),

- La préparation des repas,

- La réalisation de courses,

- L'accompagnement a des rendez-vous, ...

- Au-delà du soutien matériel :

• Elles participent activement au maintien de l'équilibre psychologique,

• Elles stimulent leurs relations sociales,

• Elles assurent l'interface avec l'équipe administrative.

- Des conventions entre le CCAS, la CARSAT, le Conseil Départemental et les caisses de retraite, garantissent aux bénéficiaires :

- Des modalités d'accès simplifiées,

- Une prise en charge avec participation forfaitaire,

- L'assurance de recevoir un service de qualité,

- Un accompagnement et un suivi individualisé.

Nombre de bénéficiaires		
2015	2016	2017
95	80	66

Nombre d'heures		
2015	2016	2017
10 490	9 688	8 289

SERVICE MANDATAIRE

Le service est chargé de réaliser les contrats de travail entre employeur et employé et d'effectuer toutes les démarches telles que :

- Visite chez la personne âgée pour évaluer la charge de travail,
- Mise en relation de l'employé avec l'employeur,
- Elaboration et signature du contrat entre les deux parties,
- Démarches concernant l'immatriculation de l'employeur auprès de l'URSSAF,
- Remplacement de l'employé en cas d'absence (maladie, congés ou autre),
- Suivi et contrôle
- Réalisation des bulletins de paie,
- Edition des plannings,
- Démarches avec les différents organismes (CPAM, IRCEM, APA),
- Aide aux démarches en cas d'accident (déclaration, attestation...),
- Démarches en cas de licenciement (préavis, prime, attestation ASSEDIC),
- Réception des règlements des frais de gestion,
- Déclaration des heures sur le site de l'URSSAF avec édition des factures,
- Etablissement pour le salarié et l'employeur des attestations fiscales,
- Gestion de la régie.

Le service mandataire se compose de :

- 2 agents Administratifs (1,8 ETP)
- 32 aides à domicile (équivalent à 11 ETP).

Le service apporte un soutien aux intervenantes à domicile et les accompagne dans leur parcours professionnel (accès aux formations, VAE).

Outre ses missions relatives à la mise en place d'une aide à domicile, le service oriente, aide, accompagne les usagers et leur famille dans les démarches d'accès aux droits connexes.

Répartition des bénéficiaires par secteur géographique		
2015	2016	2017
88	88	74

Le Conseil d'Administration par délibération du 18 septembre 2017, a décidé d'engager la procédure de fermeture du service mandataire au 31 décembre 2017.

Les agents du service mandataire ont accompagné les particuliers employeurs et leurs aides à domicile vers les associations du territoire en s'assurant de la continuité des interventions à domicile. Quant aux agents du service mandataire, ils ont bénéficié d'un reclassement au sein de la collectivité.

LES ACTIONS

LA MAISON DE L'AUTONOMIE

Dans le cadre du « Plan Alzheimer 2008/2013 » le Conseil Départemental et plus particulièrement la Maison des Solidarités de l'Arrageois a été retenue comme site M.A.I.A (Maison pour l'Autonomie et pour l'Intégration des malades d'Alzheimer).

Il s'agit d'une coordination de dispositifs et services destinés à l'ensemble des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées mais aussi pour les aidants naturels et l'entourage.

Le CCAS a collaboré à la mise en place du projet et a signé une convention pour la mise en place d'un point Info et d'un guichet intégré au sein des services.

En 2017, 6 situations ont été signalées à la MAIA.

En 2017, signature d'une convention entre la Maison de l'Autonomie et le CCAS.

LE PLAN CANICULE

Depuis l'épisode de la canicule qui a marqué l'année 2003, un dispositif législatif et réglementaire a été instauré afin de prévenir les dommages occasionnés par les fortes chaleurs chez les personnes fragiles, vulnérables et isolées.

Chaque année, une circulaire ministérielle résume le plan canicule qui repose sur les communes, les établissements et les services destinés aux personnes âgées et handicapées.

Le CCAS est donc en première ligne pour mettre en œuvre le plan canicule à travers certaines obligations :

- **La mise en œuvre du registre nominatif** (loi du 30 juin 2004) destiné à inscrire les personnes âgées et handicapées arrageoises qui en font la demande.

En 2017, 671 arrageois ont souhaité figurer sur ce registre.

- **La mobilisation du personnel :**

- Courant juin, des agents intervenant dans le cadre des services d'aide à domicile sont sensibilisés sur le rôle à tenir en cas de déclenchement d'une alerte canicule.

- Sur la base du volontariat, 8 agents des services du CCAS se sont inscrits pour être mobilisés en cas d'alerte afin de contacter les arrageois inscrits sur le registre ou se rendre au domicile si nécessaire.

- **Mise en place d'une cellule de veille :**

Cette cellule de veille composée d'élus et de techniciens permet de :

- Prendre connaissance et d'appliquer les directives des services de l'Etat et du Département à appliquer sur le plan local.

- Prendre toutes les décisions en cas de nécessité.

PARTENARIAT AVEC LE CHA – EMEG (Equipe Mobile d'Evaluation G rontologique)

Dans le cadre du parcours de soin de la personne  g e d nutrie, il est propos  une prise en charge nutritionnelle individualis e, incluse dans le Plan Personnalis  de Sant  en  quipe pluridisciplinaire avec les diff rents acteurs intra et extra hospitaliers, en impliquant les aidants.

Le dispositif comprend :

- Mise en place pluridisciplinarit  ville / h pital
- Plus value centre / unit  « consultation sp cialis e »
- Besoins sur territoire
- B n fice patients
- Place des aidants
- Formation / sensibilisation professionnels
- Organisation d pistage   domicile

En 2017, poursuite de ce partenariat sur le parcours de soin de la personne  g e d nutrie.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LES SOLITUDES

LES CARTES DE BUS

Afin de faciliter et entra ner la mobilit  des seniors, le CCAS finance, sous conditions de ressources et de r sidence, une partie du co t de la carte de bus (10 ).

- **211 b n ficiaires en 2017**

UN REPAS A PARTAGER

En r ponse   l'appel   projet Contrat de Ville 2016 : l'objectif de l'action est d'agir sur l'isolement social et familial des personnes  g es ou en situation de handicap b n ficiant du service de portage de repas   domicile sur les quartiers d'Arras Ouest, Arras St Michel Goude-
mand et Arras Jean Jaur s.

Ce repas est envisag  :

- Comme vecteur de lien social
- Pour rep rer les personnes isol es.

- **42 personnes en 2017**



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)



Le service bénéficie d'un accès direct à la rue rendant plus simple l'accès aux personnes à mobilité réduite et plus rapide pour nos intervenants libéraux. La signalétique renforce notre présence dans la vie du quartier.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le SSIAD Dans le cadre de la politique du libre choix du lieu de vie des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, le SSIAD constitue un maillon indispensable de la chaîne des interventions à domicile. En effet, la part des personnes âgées souhaitant rester vivre à domicile le plus longtemps possible est en évolution constante. C'est pourquoi les services à domicile permettent de répondre à ce souhait.

Le SSIAD dispose de 40 places. Il offre des prestations en soins infirmiers, sur prescription médicale, afin de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées, des adultes en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques tout en préservant la qualité de vie la meilleure possible grâce à la coordination qu'il assure auprès de la personne.

Le service de soins infirmiers est régi par le code de l'action sociale et des familles et également par de nombreuses lois dont les principales sont :

- La loi du 2 janvier 2002-2 qui introduit un certain nombre de dispositions s'appliquant aux SSIAD et qui place l'utilisateur au centre du dispositif.
- La loi du 21 juillet 2009 relative aux patients, à la santé et aux territoires.

La prise en charge des usagers par le personnel s'inscrit dans le respect des principes et valeurs définis par la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Arrêté du 8 septembre 2003) et de la personne âgée dépendante (JO du 9 octobre 2003).

MISSIONS DU SERVICE

Le SSIAD contribue au maintien à domicile. Il a pour vocation tant d'éviter l'hospitalisation, notamment lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile et ne relevant pas de l'hospitalisation à domicile, que de faciliter les retours à domicile dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le SSIAD met en œuvre, de par ses missions et son organisation, une prise en charge globale et coordonnée des soins qui relèvent de ses compétences. Cette prise en charge repose sur l'évaluation des besoins de la personne et sur l'élaboration d'un plan individuel de soins.

L'intervention réalisée par le SSIAD contribue à prévenir la perte d'autonomie, à limiter les incapacités et à lutter contre l'isolement.

Plus précisément, le service de soins infirmiers à domicile :

- Garantit à la personne soignée l'accès à des soins de qualité d'hygiène et de confort par un personnel qualifié, bénéficiant des formations nécessaires ;
- Met en œuvre une action commune dans le respect de la dignité des personnes admises en S.S.I.A.D ;
- Préserve au maximum l'autonomie de la personne âgée et apporte des réponses évolutives à ses besoins ;
- Favorise l'intervention des familles et de tous les prestataires sociaux pouvant améliorer la qualité de vie.

COMPÉTENCES

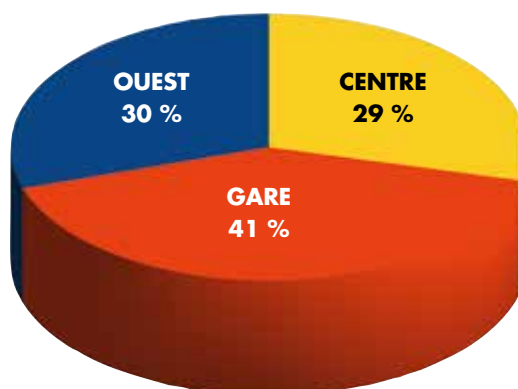
Le SSIAD a mis en place des outils dématérialisés. En effet les employés (aides-soignants) disposent de tablettes sur lesquelles ils visualisent le planning, sélectionnent et cochent les actions réalisées chez le patient. De plus, la structure a décidé de dématérialiser les documents. Le but étant de faciliter l'organisation (documentaire, des plannings), de disposer d'une meilleure traçabilité et d'un gain de temps. L'établissement dispose donc de compétences organisationnelles, informatiques et technologiques.

Les membres du personnel de la structure sont qualifiés et ont également suivi des formations pour pouvoir répondre de la meilleure façon possible aux besoins des usagers. En effet, tous les agents sont titulaires du diplôme d'état d'aide-soignante. Le service de soins pratique également la mise en place d'actions de prévention pour anticiper les éventuels risques pouvant être rencontrés par les patients. L'équipe professionnelle est donc compétente dans les domaines techniques (soins, éthique, prévention/éducation) et relationnels.

La volonté du SSIAD est d'améliorer tout ce qui concerne la qualité de la prestation en mettant en pratique ses compétences. A cet effet, le service s'appuie également sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM, et de la Haute Autorité de Santé.

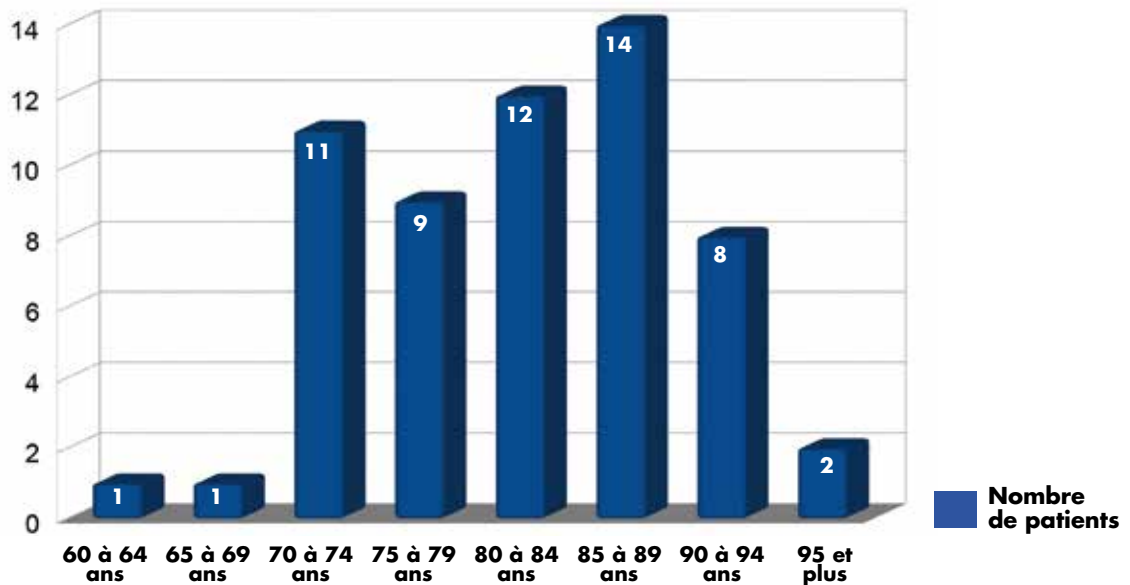
ACTIVITÉ DU SERVICE

Répartition des patients du SSIAD 2017 par secteur



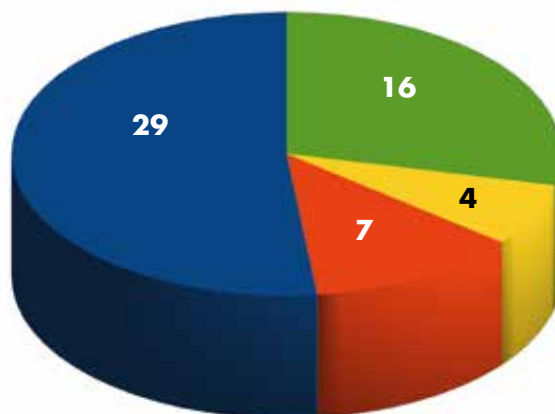
Nous avons constaté que le nombre de prises en charge avait augmenté dans le secteur Centre d'Arras à savoir 29 % en 2017 contre 14 % en 2016.

Répartition par âge



L'Age des personnes prises en charges reste vieillissant par rapport à 2015 avec cette évolution constante des demandes d'interventions chez les sujets jeunes (< 70 ans) avec des pathologies plus lourdes.

Degré de dépendance



La classification de la dépendance (grâce à l'évaluation du groupe iso ressource) permet d'observer les différents stades de perte d'autonomie.

En 2017, plus de la moitié de nos patients présentait un GIR inférieur ou égal à 2 comprenant :

- Les personnes confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées ; une prise en charge est nécessaire pour la plupart des activités de la vie courante.
- Les personnes dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer ; certains gestes, tels que l'habillage, la toilette, ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale (ex : maladies dégénératives comme les démences).

	2016	2017
Nombre d'interventions réalisées	15 402	16 042
Nombre de journée	13 101	13 753

Le nombre d'interventions sur l'année 2015 et 2016 et le nombre de journées réalisées sont quasiment identiques ; par contre, la complexité des soins a évolué suite aux pathologies plus lourdes.



RÉSIDENCE AUTONOMIE : RÉSIDENCE SOLEIL



Résidence Soleil

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le CCAS assure la gestion d'une résidence autonomie composée de 40 logements pour personnes âgées autonomes :

- 39 F1 et 1 F2
- 30 femmes et 10 hommes

La moyenne d'âge est de 84 ans avec une majorité de personnes autonomes :

GIR 6	10
GIR 5	9
GIR 4	16
GIR 3	3
GIR 2	2
GMP (GIR Moyen Pondéré)	284.45

En 2017 :

- 2 départs en EHPAD
- 4 décès
- 2 hébergements par la famille

Loyer mensuel

- 433 € / mois charges comprises F1
- 706 € / mois charges comprises F2

Taux de remplissage : 100 % pour 2017

En 2016, signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département pour une durée de 5 ans.

La résidence autonomie s'engage à délivrer avant le 1^{er} janvier 2021 les prestations minimales individuelles ou collectives inscrites à l'annexe 2-3-2 du CASF, à savoir :

- 1. Des prestations d'administration générale**
Gestion administrative du séjour, notamment état des lieux contradictoire
Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et avenants
- 2. La mise à disposition d'un logement privatif** avec connectiques pour la télévision et le téléphone
- 3. La mise à disposition et l'entretien des locaux collectifs**
- 4. L'accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie** au sein ou à l'extérieur de l'établissement
- 5. L'accès à un service de restauration**
- 6. L'accès à un service de blanchisserie**
- 7. L'accès aux moyens de communication**, y compris internet dans tout ou partie de l'établissement
- 8. L'accès à un dispositif de sécurité apportant au résident une assistance permanente** par tous moyens et lui permettant de se signaler
- 9. Des prestations d'animation à la vie sociale** organisées dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement.

La restauration

La restauration est facultative. Elle est assurée uniquement le midi du lundi au vendredi

Coût du repas : 6,70 €

Nombre de repas : 6 348 repas/ an soit une moyenne de 24 repas/ jour

Ouverture du restaurant aux familles des résidents.

Mission des agents

- Réaliser l'accueil dans la résidence
- Développer le lien relationnel avec les résidents
- Effectuer les visites du matin auprès des résidents qui le souhaitent
- Intervenir en cas de problème auprès de la personne âgée
- Appeler les services d'urgences en cas de besoin
- Assurer l'entretien de la résidence
- Maintenir le site en bon état de fonctionnement
- Garantir un climat de sécurité dans le foyer-logement

Le conseil de vie sociale

Il est composé de :

- la Vice-présidente du CCAS,
- 4 représentants des résidents,
- 2 représentants du personnel,
- la responsable.

Les résidents sont avisés quelques temps à l'avance par voie d'affichage de la date ; ce qui leur permet de faire remonter les problèmes ou suggestions aux représentants.

Permanences

Une permanence Administrative est assurée pour les résidents ou leur famille mais aussi pour les personnes âgées du quartier Méaulens (concernant toutes les démarches liées aux impôts, CAF, Caisses de retraite, mutuelle, sécurité sociale, télé-assistance, courriers.....).

LES ANIMATIONS

Animations fixes

- Lundi matin : gymnastique douce dispensée par l'AEPE
- Lundi après-midi : jeux de société, atelier artistique
- Mardi après-midi et vendredi après-midi : club des aînés
- Mercredi après-midi : atelier mémoire
- Jeudi après-midi : ateliers chant, sorties, cinéma, expositions...

Animations mises en place durant l'année

- Atelier floral

(compositions de printemps en juin et jacinthes en décembre)

- Intergénérationnel

- Les après-midi récréatifs

- Galette des rois
- Après-midi crêpes (mardi gras)
- Diverses rencontres autour de jeux de société
- Découverte des goûts (atelier terroir et gastronomie, ateliers smoothies)
- Spectacle à l'occasion du goûter de Noël
- Repas de Noël et de Nouvel An
- Sorties au musée des Beaux-arts, sur le marché de Noël

- Le CCAS coordonne, avec **l'association SIGMA et le Lycée Saint Charles**, des animations intergénérationnelles au sein de la Résidence Soleil.

Ce qui permet :

- de lutter contre l'isolement en favorisant la création de liens intergénérationnels et en participant à l'intégration du Lycée dans le quartier,
- de favoriser la bientraitance des personnes âgées par l'approche pédagogique et professionnelle. Ce projet permet aux élèves de l'option Domicile de la classe de première Bac pro Accompagnement Soins et Services à la Personne d'appréhender la dimension sociale et humaine de leur futur métier.

Des rencontres élèves et aînés (par binôme) sont organisées au domicile de la personne (résidence soleil et dans le quartier) d'octobre 2016 à janvier 2017.

• La semaine bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire

Le Comité national de la Semaine Bleue a souhaité situer la Semaine Bleue dans la continuité de la Journée internationale des personnes âgées programmée le 2 octobre 2017. Cette journée, placée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et suivie depuis 1990 au niveau mondial, permet de porter d'une seule voix les problématiques de vieillissement au sein de toutes les sociétés.

Du 2 au 8 octobre 2017, la Semaine Bleue s'est articulée autour d'une nouvelle thématique : « À tout âge : faire société ».

Ce fil rouge, destiné à faire interagir les générations, offre un champ d'expression et de communication très large aux acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés.

Ces 7 jours ont une nouvelle fois constitué un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur les questions du vieillissement et sur la contribution des retraités et personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que sur les réalisations et projets des associations et des collectivités locales.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les séniors dans notre société :

- Salon Intergénérationnel avec la présence de nombreux partenaires, l'école européenne de soins esthétiques, le lycée Baudimont St Charles, gym douce, ateliers jeux de sociétés...
- Grand loto avec l'EHPAD St Camille.
- Soins esthétiques par l'école européenne d'esthétique.



SANTÉ & HANDICAP

LA SANTÉ



Le CCAS participe, coordonne et relaye aux différentes directions de la ville d'ARRAS toutes les actions d'information et de prévention en santé publique et organisées sur le territoire aux côtés des principaux partenaires que sont la CUA, le Centre Hospitalier, la CPAM, la MSA, les centres sociaux, etc. et coordonne toutes ces actions.

Un enjeu majeur : Evaluer et prévenir les risques de santé publique.

- Signature de la convention avec la CPAM (locaux Epicure)
- Pour garantir l'accès aux droits et aux soins à tous les Arrageois = mise en place de la Mutuelle Solidaire Arrageoise.



Des temps forts annuels

- Village santé du Main Square Festival (stands prévention MST, alcool, drogue, auditive)
- Lancement d'octobre rose (campagne nationale de prévention du cancer du sein)
- Collecte « don du sang » organisée par l'interclub Arrageois et l'EFS, 210 poches prélevées en 2017
- Journée mondiale des donateurs de sang (Place des Héros)



La participation aux actions dans le cadre du contrat local de santé porté par la CUA sur différents axes d'intervention :

- L'accompagnement des souffrances psychiques
- Les conduites addictives
- Les facteurs de risque de mortalité précoce
- Rester autonome et bien vieillir
- L'accès aux soins et le parcours des plus fragiles
- La santé et l'environnement

Le soutien et l'accompagnement des acteurs locaux (associations, centres sociaux, épicerie sociale...)

- Action sur l'équilibre alimentaire
- Bien-être physique et mental par l'activité physique
- Prévention des MST : soutien au Sidaction
- Accompagnement des équipes du CARRUD

Un partenariat avec l'association Nénuphar qui se concrétise par la mise à disposition d'un travailleur social à la maison Nénuphar à raison d'une demi-journée par semaine.

L'accueil du diabéto bus

Près de 5% de la population des Hauts-de-France est touchée par le diabète et 150 000 personnes sont traitées pour un diabète de type 2.

Depuis 2009, soutien des actions de la maison du diabète et communication pour les passages du diabéto bus 3 fois par an dans la ville.



Des projets innovants : participation à la semaine de la prévention du 15 au 20 mai à la Citadelle d'Arras.

LE HANDICAP

Le CCAS d'ARRAS poursuit ses actions de soutien en faveur des personnes en situation de handicap.

Moyens d'interventions :

- Recrutement de travailleurs handicapés dans les différents services.
- Soutien aux associations qui interviennent pour l'inclusion des personnes handicapées (Terr'access, Down up, réseau bulle, Artois Autisme, Trèfle, APF...)
- Mise en place d'une permanence bimensuelle dans les locaux du CCAS pour l'association Handidéfense
- Intégration de l'accueil des personnes handicapées dans les manifestations culturelles, sportives qui se dérouleront sur la ville.

TEMPS FORTS EN 2017

- Réseau bulle

Mise en place d'action à destination des familles touchées par l'autisme dans les locaux de la résidence Soleil ou troubles apparentés, café rencontres, café ludiques, ciné bulle.

Soutien aux actions durant le mois d'avril (mois de l'autisme).

- Téléthon

Coordination du téléthon les 8 et 9 décembre avec animations et récolte de dons sur les places des Héros et d'Ipswich (ventes de crêpes par la margelle, défi zumba, expo de voitures de collection).



- Aire de jeux adaptés

Implantation de balançoires adaptées pour enfants porteurs de handicap au parc Danièle Lamotte en 2016.

Et deux autres aires de jeux équipés en 2017 :

- Jardin du Gouverneur
- Base de Loisirs





PERSPECTIVES 2018

La finalisation du projet d'établissement ainsi que le renouvellement de l'Analyse des Besoins Sociaux vont guider et structurer l'activité du CCAS en 2018.

OBSERVATION DU TERRITOIRE

L'Analyse Des Besoins Sociaux constitue un outil majeur de la conception et la mise en œuvre des politiques des Solidarités à partir des données socio-économiques du territoire et de leurs évolutions. Cette démarche est surtout l'occasion de réunir les acteurs locaux, partenaires institutionnels, associatifs et la société civile pour construire des réponses adaptées et complémentaires aux besoins et attentes des arrageois.

Déjà menée en 2011, ce renouvellement s'organise en 3 phases :

- La mise à jour du portrait social de la ville,
- Une démarche évaluative du PDS qui comprend la construction des indicateurs et l'évaluation de l'impact du PDS sur les conditions de vie des arrageois ainsi que l'approfondissement de certaines thématiques (santé, vieillissement, l'éducation, le handicap) en lien avec l'ABSE porté par la CUA.
- L'actualisation du PDS au travers de la définition des enjeux, des objectifs des politiques Solidarités et Réussite éducative et de la mise en place d'un observatoire social.

La démarche intègre une forte dimension participative qui prend plusieurs formes :

- La mise en place d'un comité consultatif qui regroupe des représentants des instances de participation de la ville (Conseil des Sages, Conseil des Jeunes, Comités Usagers CCAS, Compli'cité, etc.),
- Des temps de concertations, d'échanges et de restitution avec différents publics,
- Des temps de travail mobilisant les techniciens et les élus sous divers formats (entretiens collectifs et individuels, réunions, séminaire, etc.)

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Démarche ouverte et collaborative, l'écriture du projet d'établissement s'enrichit au fur et à mesure des échanges avec toutes les parties prenantes (administrateurs, élus et services de la ville et partenaires). Organisé autour de deux ambitions fortes, veiller à ce qu'aucun arrageois ne reste au bord du chemin et permettre aux usagers de bien vivre et de bien vieillir, le projet d'établissement s'inscrit dans le prolongement du Projet de Développement Solidaire de la ville. Il affiche aussi la volonté d'inscrire le CCAS comme un animateur reconnu qui impulse, fédère et innove au service du développement des solidarités du territoire. Sa parution prévue pour le dernier trimestre 2018 ne constituera pas un aboutissement mais plutôt la volonté de développer l'action du CCAS.

Véritable feuille de route pour les 5 années à venir, chacune des 6 orientations et des objectifs qui s'y rattachent feront l'objet d'une mise en œuvre progressive chaque année, d'un suivi et d'une évaluation en lien avec les parties prenantes du projet (équipes, membres du CA et partenaires). Pour l'année 2018, quatre orientations seront particulièrement déclinées par chacun des services :

LA PÉRENNISATION ET L'EXTENSION D'UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS DES ARRAGEOIS

Service Action sociale Insertion

- Participer à la mise en place d'un accompagnement psychologique destiné aux usagers du C.C.A.S
- Organiser des actions collectives ciblées pour les bénéficiaires du RSA,
- Procéder à la rénovation du second logement d'urgence.

Service Seniors

- Poursuivre l'adaptation de la politique tarifaire du portage de repas aux ressources des usagers,
- Mettre en œuvre des passerelles avec les actions liées aux repas de quartier, clubs d'ainés, et les animations intergénérationnelles de proximité
 - Réaliser une étude sur la Résidence Soleil qui permette d'envisager le devenir de l'établissement,
 - Développer un projet autour des 40 ans de la résidence Soleil, vecteur de lien social et de maintien de l'autonomie des résidents.

LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES AINSI QU'UNE MEILLEURE COOPÉRATION AVEC LES SERVICES DE LA VILLE

Service Action sociale Insertion

- Renforcer les relations de coopération avec les Centres Sociaux (ateliers conso, pack sénior et Noël dans les quartiers),
- Organiser des rencontres régulières avec les partenaires pour évoquer les situations complexes et co-construire des réponses mieux adaptées,
- Soutenir et accompagner le Petit Marché Arrageois dans la mise en place du projet d'épicerie sociale intercommunale,
- Prendre part à au dispositif CVVGAZ pour participer à la réduction de la précarité énergétique.

Service Seniors

- Participer au déploiement des équipes MONA LISA
- Participer au déploiement de la plateforme intergénérationnelle animée par la Mission Locale et les Solidarités Intergénérationnelles.

LA PLACE DES USAGERS, DES AGENTS ET DES ADMINISTRATEURS DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

- Proposer d'associer le Conseil d'Administration à différents groupes de travail pour recueillir les avis et les propositions des membres du CA sur la mise en œuvre des objectifs, des projets et des actions,
- Faire vivre le plan de formation adapté aux besoins des agents en intégrant l'évolution de leurs métiers,
- Remettre en place la supervision des équipes pour les travailleurs sociaux,
- Poursuivre, accompagner et encourager l'accueil d'agents en situation de handicap,

LA MODERNISATION DES OUTILS AU SERVICE DES HABITANTS ET DES AGENTS

- Développer le site internet qui permet la mise en place de la e-administration (dématérialisation des formulaires, prise de rdv en ligne, dossier personnel informatisé),
- Mettre en place des outils numériques à l'accueil (borne) et accompagner les usagers pour faciliter leurs démarches,
- Doter les équipes du service de portage de repas et de soins à domicile d'applications métiers mobiles qui permettent d'améliorer la réactivité du service et la prise en charge des bénéficiaires.

Service de soins

- Mettre en place des outils pour approfondir l'analyse globale des données quantitatives et qualitatives en lien avec l'équipe visant à mesurer l'effet de l'accompagnement des personnes accueillies,
- Mettre en place une nomenclature pour organiser les informations médicales,
- Revisiter le règlement de fonctionnement en intégrant la charte des droits et liberté dans la démarche de promotion de la bientraitance dans le respect de la réglementation du droit à l'information,
- Rédiger le projet de service du SSIAD,
- Animer l'évaluation interne afin de poursuivre son appropriation par l'équipe salariée,
- Entretenir le dossier unique de l'utilisateur.

Service Action sociale Insertion

- Mettre à jour la signalétique dans les lieux d'accueil,
- Mettre en place des immersions avec des services du CCAS et de la ville pour permettre une meilleure connaissance des missions des différents services,
- Lancer une démarche de réflexion sur la mutualisation de certains services d'accueil dans différents équipements (mairies, annexes, centres sociaux),
- Améliorer la formation, l'information des agents d'accueil dans les annexes (mairie, MSP, centres sociaux).

LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS INNOVANTS EN LIEN AVEC LE DÉPARTEMENT COHÉSION ET SOLIDARITÉS

Service Seniors

- Expérimenter des services innovants au bénéfice des seniors (Jase Up),
- Poursuivre l'ouverture de la Résidence Soleil sur le quartier, l'accueil de différentes associations, le développement des animations et de nouveaux services à destination des résidents en vue de garantir sa pérennité mais aussi d'étendre son attractivité et son rayonnement.

Service Action sociale Insertion

- Coordonner des actions d'information et de prévention à destination des publics au CCAS plusieurs fois par an (information économies d'énergie, prévention mal de dos, sommeil).



CCAS
62, rue des 3 Visages - 62000 ARRAS
Tél. 03 21 50 50 10
Mail : ccas@ville-arras.fr